

Modalités d'inscription

L'inscription implique la participation à l'intégralité de la première année de formation MLC®, il incombe au participant à la formation d'avoir une assurance annulation. La deuxième année étant obligatoire uniquement pour les candidats au diplôme.

L'admission est soumise à la participation à un prérequis avec un intervenant formé et agréé pour le transmettre. De plus une entrevue est obligatoire avec le formateur après que l'élève candidat a rempli et transmis un questionnaire personnel au formateur. L'admission peut être refusée ou soumise à conditions en cas de non-acceptation et du non-respect de la part du candidat des conditions de participation. L'admission est validée dès le versement et la réception de l'acompte de 2'090.- chf.